



Coût de la formation

La formation peut être financée par un Congé Individuel de Formation (CIF), dans le cadre d'un plan de formation, l'AFDAS, le Fongecif, le Conseil régional d'Aquitaine...

Financements

Contactez le Pôle Culture

Contacts

● Secrétariat Pôle Culture

Khadidja Merahi : chargée de formation
tél. 05 57 12 20 32
fax : 05 57 12 20 33
khadidja.merahi@iut.u-bordeaux3.fr

Françoise Liot : responsable pédagogique
francoise.liot@iut.u-bordeaux3.fr

Diplôme Universitaire niveau 2 (bac+3) en **1 an**

COMEC

Formation continue
Concepteur de projets culturels

**POUR CONFIRMER
DES ACQUIS DANS
LE DOMAINE
DE LA CULTURE**

À SAVOIR

La formation est inscrite au réseau européen des formations d'administrateurs culturels ENCAC soutenu par la commission européenne.

Déroulement : la formation s'organise entre les enseignements théoriques assurés par des universitaires et des professionnels de la culture et la mise en œuvre de projets au sein des organismes culturels partenaires dans le cadre du stage pratique.

D'une durée totale de 11 mois (du 1^{er} octobre 2012 au 6 septembre 2013), elle comprend :

- 550 heures de cours (30 heures hebdomadaires)
- 150 heures de projets tuteurés
- 500 heures de stage
- 8 semaines consacrées aux travaux personnels et de recherche

Objectif

Accroître les qualifications requises à la mise en œuvre de projets culturels au sein d'associations, d'entreprises ou de services culturels des collectivités territoriales, préparer aux fonctions de conception, médiation, administration.

Contenu de la formation

Module 1 : Conditions de mise en œuvre du projet culturel

Les acteurs culturels imaginent des stratégies, conçoivent des projets, conduisent des programmations dans des équipements culturels. La structuration économique, juridique et politique de la France mais aussi de l'Europe joue sur les contenus de l'action culturelle et de ses projets.

UV 1 : outils et méthodes de gestion

UV 2 : environnement juridique et administration

UV 3 : politiques culturelles - Europe -International

Module 2 : Connaissances des enjeux artistiques et culturels

La mise en perspective des arts et du patrimoine, au-delà d'une chronologie indispensable, conduit à une analyse des œuvres et de leurs relations avec les publics.

UV 4 : arts vivants

UV 5 : arts visuels

UV 6 : théories arts et culture

Module 3 : Les moyens de la conception et de la transmission

Les missions auprès des publics en collaboration avec les partenaires de l'action culturelle exigent la maîtrise des méthodes et outils de la communication, du management ainsi que de rigoureuses capacités de formulation de la pensée.

UV 7 : notion de projet et conception de dispositif culturels

UV 8 : expression et communication

Module 4 : Recherches et pratiques professionnelles

Dans le cadre de l'insertion professionnelle, les stagiaires auront à confronter leurs savoirs à la réalité. Ils mettront en œuvre les méthodes et outils de la conception de projets et de la médiation culturelle.

UV 9 : interventions de professionnels : projets tuteurés, connaissance des institutions, programmes artistiques et culturels

UV 10 : document de synthèse, stage en entreprise 500 heures

Débouchés

En fonction de leur parcours de formation et de leurs acquis professionnels antérieurs, les diplômés peuvent :

- Postuler à un emploi proposé par une collectivité territoriale en qualité d'attaché ou d'agent de développement culturel,
- Être salarié d'une entreprise ou d'une association culturelle,
- Exercer en profession libérale comme chargé de mission, concepteur de projets, délégué artistique, conférencier...

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site :
www.iut.u-bordeaux3.fr

La rentrée a lieu le 1^{er} octobre 2012

Conditions d'admission

Niveau requis

Diplôme bac+2 minimum ou diplôme européen équivalent ou VAE ou VAP (prise en compte de l'expérience professionnelle, après 3 ans d'expérience minimum)

Publics

Les professionnels de la culture ayant un objectif de qualification dans leur branche, bénéficiant d'un CIF ou d'un plan de formation dans l'entreprise.

Les demandeurs d'emploi pouvant prétendre à une allocation de formation et de reconversion ou tout autre dispositif de prise en charge par un fonds de formation.

Admission

Après examen des dossiers, les candidats retenus présentent leur projet professionnel au cours d'un entretien individuel.

Diplôme

La formation est sanctionnée par un diplôme de niveau 2 (bac+3) de l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3.

Pour plus d'information rendez-vous sur le site :

www.iut.u-bordeaux3.fr/metiers/culture